



Strasbourg, 2019/07/11

NOTICE TO SKIPPERS N° FR/2019/02705

Legal text :

article 1.22 du Règlement de Police pour la Navigation du Rhin
Arrêté préfectoral n° Arrêté inter-préfectoral du Haut-Rhin et Bas-Rhin

**Nautical event (Evolution des véhicules nautiques
à moteur sur le Rhin et grand canal d'Alsace)****Avis à la batellerie allemand FR 12/19****Simple information (Secteur franco-allemand autorisé aux
véhicules nautiques à moteur (jet-ski))**

- from 2019/07/12 at 07:00 to 2022/07/11 at 07:00

- o **Rhin canalisé (on the pond de Strasbourg)**
between pk 275,000 and pk 276,800

Comment :

La navigation et l'évolution des véhicules nautiques à moteur (jets-skis) sont autorisées entre les PK 275,000 et 276.800 sur le secteur franco-allemand du Rhin (secteur Plobsheim/Meissenheim).

En dehors du secteur autorisé ci-dessus, seule une navigation assimilable à celle de toute autre menue embarcation est autorisée : les évolutions sportives sont interdites.

Voir l'arrêté inter-préfectoral en pièce jointe.

There are attachments to this notice. You may consult them on our website (www.vnf.fr)**In case of need, you may contact the following authorities :**

CARING, 2 Route de l'Ill, BP 61019, 67761 GAMBSHEIM CEDEX

Tél : 0388597659 - Fax : 0388597639

Expiration date :

2022/07/12

Chef de Cellule

Signé

Olivia RENARD